



COMMUNIQUE DE PRESSE

Quotas de pêche 2026 : l'ANEL s'alarme sur les conséquences pour la filière et pour de très nombreuses communes littorales françaises

Paris, le 12 décembre 2025

Dans le cadre de la fixation des quotas de pêche pour 2026 au niveau de l'Union européenne, l'ANEL partage les inquiétudes exprimées par les organisations professionnelles et alerte sur les conséquences majeures que ces réductions pourraient entraîner pour le tissu économique et social de nombreuses collectivités littorales.

Un besoin de visibilité et de régulation équitable pour la filière

L'ANEL estime que le durcissement progressif des conditions d'exercice fragilise toute la filière liée à la pêche puisque la baisse des quotas affecte toute la chaîne de valeur, depuis les armateurs jusqu'aux entreprises de transformation, en passant par les criées et les territoires portuaires.

« On ne peut penser la réglementation de la pêche uniquement à travers la diminution des quotas ou l'accompagnement de la casse des bateaux. La filière française, parmi les plus réglementées au monde, a besoin d'un cadre sécurisé et d'une visibilité pluriannuelle pour rester attractive pour les jeunes générations », souligne le Président de l'ANEL, Jean-Charles Orsucci.

Les marins-pêcheurs français ont été parmi les premiers à accepter de réguler volontairement leur activité afin de préserver durablement les ressources halieutiques. Conscients des enjeux environnementaux et de la nécessité de transmettre une pêche viable aux générations futures. Aujourd'hui ces efforts doivent être accompagnés et étendus à l'échelle de l'Union européenne.

Jean-Charles Orsucci ajoute *« Les marins-pêcheurs français ne peuvent pas être les seuls à supporter les efforts de régulation. Il faut qu'il y ait des mécanismes de protection afin d'éviter une concurrence déloyale de la pêche internationale. La mise en place de vrais boucliers pour garantir une régulation équitable est indispensable ».*



Des risques socio-économiques importants pour les communes littorales

Dans de nombreuses communes, la pêche constitue un pilier économique essentiel. Une diminution significative des quotas pourrait affaiblir l'économie locale et fragiliser l'équilibre social de ces territoires à moyen et long terme.

Pour rappel, la pêche française représentait 12 316 emplois équivalents temps plein en 2023 (source France Agrimer) et 1 emploi en mer représente 4 emplois sur terre.

La nouvelle politique des quotas pour 2026 menace non seulement ces emplois directs et indirects, mais risque aussi, à terme, de provoquer un exode des actifs et d'accélérer le vieillissement de la population dans les zones les plus dépendantes.

Identité méridienne et aménagement du territoire en question

L'activité de pêche est au cœur de l'identité et de l'histoire de nombreuses communes littorales, souvent nées et développées grâce à elle. Un recul important de la pêche entraînerait des répercussions profondes également sur l'aménagement du territoire :

- réorientation des usages portuaires,
- reconversion de friches portuaires en zones touristiques ou logistiques,
- pression accrue sur le foncier littoral,
- transformation de la physionomie des ports et des quartiers maritimes.

Autant de défis majeurs pour les collectivités littorales, déjà confrontées à de fortes tensions économiques et environnementales.

Quelques chiffres clés

- **L'économie maritime** représente environ **1,5 % du PIB** de la France et emploie 1,7 % de la population active.
- **1 emploi en mer représente 4 emplois sur terre**
- La France est le **4^e producteur halieutique** (pêche et aquaculture) de l'UE
- La pêche et l'aquaculture représentent
 - **€1,7 milliard,**
 - **640 000 tonnes** par an et
 - **+12000 emplois équivalents temps plein** (France Agrimer)



À propos de l'ANEL

Fondée en 1978, L'**Association Nationale des Élus des Littoraux (A.N.E.L.)** rassemble de très nombreuses collectivités littorales en métropole, Corse et outre-mer autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection des littoraux.

En 2025, l'A.N.E.L. compte plus de 700 adhérents et regroupe les élus provenant de communes, intercommunalités, départements et régions maritimes de métropole, de Corse et d'Outre-mer. L'association est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les questions relatives à la mer et au littoral, notamment comme membre du C.N.M.L. et des Conseils Maritimes de Façade. Pour en savoir plus www.anel.asso.fr

Contacts presse

Hodos

Sophie Ryan - 06 56 66 21 35 - s.ryan@hodos.paris

Marie Lemaire - 07 52 06 97 55 - m.lemaire@hodos.paris

ANEL

Secrétariat – 01 44 11 11 70 - anel-secretariat@anel.asso.fr